

Côte d'Ivoire

Suspension des activités itinérantes (CNPS)

Note de service n°061/DG/CNPS/2020

[NB - Note de service n°061/DG/CNPS/2020 du 25 mars 2020 portant suspension des activités itinérantes (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale)]

Dans le cadre des dispositions préventives de lutte contre la pandémie à COVID 19 et des nouvelles mesures prises par le Président de la République en vue de limiter sa propagation en Côte Ivoire,

Les activités itinérantes des :

- contrôleurs exploitation ;
- contrôleurs en prévention ;
- gestionnaires et agents de recouvrement ;
- agents chargés des recouvrements spéciaux ;
- chargés du contentieux ;

Sont suspendues pour une période de quinze jours renouvelable, à compter de ce jour.

[NB - Communiqué du 1^{er} avril 2020, du directeur général de la CNPS relatif au report de la date limite du dépôt de la DISA

La Direction Générale de la CNPS informe les employeurs qu'en raison des mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la maladie COVID 19 et à l'effet de soutenir les entreprises en cette période particulière, la date limite du dépôt de la DISA de l'exercice 2019, initialement prévue pour le 31 mars 2020 est reportée, à titre exceptionnel, au 30 juin 2020.

Toutefois, la Direction Générale de la CNPS, invite les employeurs à privilégier le dépôt électronique de la DISA 2019, qui peut se faire en utilisant le portail « e-CNPS ».